



## FORMULAIRE - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

# GARAGE DÉTACHÉ

### Coordonnées du demandeur

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

# tél. \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Propriétaire

Locataire

Copropriétaire

Entrepreneur

\* Si le demandeur n'est pas propriétaire, fournir une procuration du propriétaire

\* Si le demandeur est un propriétaire dans un bâtiment de plus d'un logement détenu en copropriété, fournir un document confirmant l'autorisation des autres copropriétaires

### Détails des travaux

Adresse des travaux (si différente) \_\_\_\_\_

Nombre et superficie des bâtiments accessoires présents sur le terrain \_\_\_\_\_

Dimensions du garage \_\_\_\_\_ Hauteur \_\_\_\_\_

Distance entre le garage et...

La ligne arrière de la propriété \_\_\_\_\_

La ligne de propriété latérale gauche \_\_\_\_\_

La ligne de propriété latérale droite \_\_\_\_\_

Le bâtiment principal \_\_\_\_\_

Type de revêtement du garage : Murs extérieurs \_\_\_\_\_

Toit \_\_\_\_\_

Coût estimé des travaux \_\_\_\_\_

Date de début des travaux \_\_\_\_\_

Date de fin des travaux \_\_\_\_\_

**DOCUMENT À JOINDRE : UN CROQUIS SUR UNE COPIE DE VOTRE CERTIFICAT DE LOCALISATION**

### Coordonnées de l'entrepreneur

Auto-construction

Entrepreneur général

Nom \_\_\_\_\_

# tél. \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

# RBQ \_\_\_\_\_

**Signature du requérant** \_\_\_\_\_ **Date de la demande** \_\_\_\_\_

Pour déposer votre formulaire ainsi que les plans et tout autre document nécessaire (**voir verso**), ou encore pour toute question, vous pouvez nous rejoindre aux coordonnées suivantes :

**Service de l'urbanisme**  
105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Qc, J0L 2L0  
[inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca](mailto:inspecteur@ville.saint-remi.qc.ca), 450-454-3993 poste 9225

# DOCUMENT EXPLICATIF

## GARAGE DÉTACHÉ



### Informations générales

- Le **nombre** de bâtiments accessoires autorisé n'est pas limité.
- Les matériaux de **revêtement** extérieur autorisés pour les bâtiments accessoires sont les mêmes que ceux des bâtiments principaux. De plus, le revêtement extérieur des bâtiments accessoires doit s'agencer avec celui du bâtiment principal.
- L'**utilité** du bâtiment accessoire doit être directement liée à l'usage habitation.
- Aucune construction ne peut être érigée sur une **installation septique**.

### Dispositions particulières relatives aux garages détachés

- Un garage détaché peut être **localisé** seulement en cour latérale ou arrière.
- La **distance** minimale d'un garage détaché à une ligne de terrain est de 1 m. La distance minimale d'un bâtiment principal est de 1 m.
- La **hauteur** maximale d'un garage privé détaché est de 6 m sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal : la hauteur la plus restrictive s'applique;
- La **superficie** d'implantation maximale d'un garage détaché pour les habitations unifamiliales et bifamiliales est de 75 m<sup>2</sup>, sans dépasser la superficie du bâtiment principal ou 15% de la superficie du terrain, la disposition la plus restrictive s'applique. Un garage privé détaché situé en zone agricole permanente peut être d'une superficie supérieure sans toutefois excéder de 15 % de la superficie du terrain ou 300 m<sup>2</sup> sur un terrain possédant minimalement 2000 m<sup>2</sup>. La superficie d'implantation maximale d'un garage détaché pour des habitations trifamiliales et multifamiliales est de 85m<sup>2</sup>, sans dépasser la superficie du bâtiment principal ou 15 % de la superficie du terrain, la disposition la plus restrictive s'applique.
- Pour les usages résidentiels situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, la hauteur maximale de la **porte** d'un garage privé est de 2,75 m.

### Documents à fournir

- Le **formulaire** complété
- Un **plan** de construction du garage
- Un **plan d'implantation**, réalisé par un arpenteur-géomètre, indiquant la localisation projetée de la construction, montrant les marges d'implantation, incluant tout élément susceptible d'affecter la construction.
- Des frais de **50 \$** sont exigés pour l'obtention du permis

---

Si vous devez creuser pour installer votre garage, veuillez vérifier la présence de réseaux souterrain ou aérien (services d'égouts, d'aqueduc, de téléphone, d'électricité, champs d'épuration ou fosse septique, etc.) Appelez Info-Excavation au (514) 286-9228 ou consultez [www.info-ex.com](http://www.info-ex.com)

Tout garage doit être installée hors de la limite de toute servitude. Informez-vous au [www.hydroquebec.com](http://www.hydroquebec.com)

En cas de divergence entre le règlement municipal en vigueur et ce document, le règlement prévaut